

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015

Sur convocation en date du 3 avril 2015

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur GUYOT Laurent, Maire

Etaient présents : Olivier COCHERIL, Sébastien CHAMBON, Catherine TRASSAERT, Jenny D'HONDT, Sylvaine DEMANGE, Francis SIEDLECKY, Florence HARTENSTEIN, Michèle OLMETA, Viviane MARGUET, Marie-Madeleine RIBON, Corinne CLAUDE, Alain GAUDÉ, Catherine JACQUEMIN, Thierry BELLIVIER, Dominique MOLAND.

Etaient absents :

- Monsieur Stanislas BRUN qui a donné procuration à Monsieur Alain GAUDÉ
- Monsieur Frédéric DRICOT qui a donné procuration à Monsieur Laurent GUYOT – M. DRICOT est présent à partir de la délibération 2015-29.
- Madame Céline TEIVA

Madame Sylvaine DEMANGE est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2015.

2015 – 18 : Finances – Décisions budgétaires (7.1) : affectation du résultat d'exploitation 2014

Après avoir entendu le et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, constatant qu'il fait apparaître un excédent d'exploitation de..... **540 666. 09 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit **230 000. 00 €**
-

2015 – 19 : finances – Fiscalité (7.2) : budget communal : vote des trois taxes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **MAINTIENT** les taux des 3 taxes, soit :
 - Taxe d'habitation 12, 27 %
 - Foncier bâti 14, 34 %
 - Foncier non bâti 32, 94 %

2015- 20 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2015 : budget communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 768 557. 54 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 069 513. 36 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOpte** le budget primitif 2015 tel que défini ci-dessus

2015- 21 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2015 : budget eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **368 923. 71 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **158 284. 69 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOpte** le budget primitif 2015 tel que défini ci-dessus
- **PRECISE** que le prix de l'eau pour 2015 a été fixé lors de la réunion publique du 17 décembre 2014

2015- 22 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2015 : budget lotissement du Rouau

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **70 186. 42 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **0. 00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOpte** le budget primitif 2015 tel que défini ci-dessus

2015- 23 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2015 : budget ZAC du Jonchery 1^{ère} tranche

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **87. 46 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 55 049. 38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** le budget primitif 2015 tel que défini ci-dessus

2015- 24 : *Finances – décisions budgétaires (7.1)* : **budget primitif 2015 : budget ZAC du Jonchery 2^{ème} tranche**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à432 120. 86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à206 564. 97 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** le budget primitif 2015 tel que défini ci-dessus

2015- 25 : *Finances – décisions budgétaires (7.1)* : **budget primitif 2015 : budget ZAC du Jonchery 3^{ème} tranche**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à155 883. 54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à101 445. 42 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOPTE** le budget primitif 2015 tel que défini ci-dessus

2015 – 26 : *finances – subventions (7.5)* : **attribution de subventions aux associations dommartinoises**

Monsieur Thierry BELLIVIER, rapporteur de la commission monde associatif et vie sociale, propose au conseil municipal d'allouer les subventions suivantes aux associations de la commune :

- o Club de l'Amitié

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 1 300. 00 €

- o Association familiale

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de lui allouer une subvention de 6 000. 00 €

○ Association familiale (ASH)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 2 000. 00 €

○ Art et Toiles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 400. 00 €

○ A.C.C.A.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 100. 00 €

○ ASSMATS A LA PAGE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Marie-Madeleine RIBON ne prenant pas part au vote,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 1 000. 00 €

○ KEL TOULOUS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 300. 00 €

○ Gymnastique volontaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 2 000. 00 €

○ A.L.D.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 500. 00 €

○ Club cynophile

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 300. 00 €

○ AMS Foot Dommartin les Toul

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 5 000. 00 €

- Association sportive scolaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 400. 00 €

- Fête de l'oie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Francis SIEDLECKY ne prenant pas part au vote

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 3 000. 00 €

- A.M.C. (Anciens combattants)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 300. 00 €

- Olympic Judo Club

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de reporter la décision d'attribution après avoir rencontré le Président afin de faire le point sur l'avenir du club.

2015 – 27 : Finances – subventions (7.5) : attributions de subventions aux associations extérieures

Monsieur Thierry BELLIVIER, rapporteur de la commission monde associatif et vie sociale, propose au conseil municipal d'allouer les subventions suivantes aux associations extérieures à la commune :

- Sentiers de la Linotte

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 120. 00 €

- Radio Déclic

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 100. 00 €

- Club d'animation Saint Charles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de 100. 00 €

2015 – 28 : Fonction publique – Personnels contractuels (4.2) : création d'emplois saisonniers – été 2015

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter ;

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail dû notamment au fleurissement et à l'entretien général de la commune, il y a lieu de pourvoir au remplacement des agents communaux durant les congés d'été, et de créer plusieurs emplois saisonniers d'ouvriers polyvalents et d'agents d'entretien à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** de créer 6 emplois saisonniers d'adjoints techniques 2^{ème} classe non titulaires :
 - o 3 Postes pour le mois de juillet
 - o 3 Postes pour le mois d'août
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de chaque emploi sera de 35 heures
- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon ;
- **AUTORISE** le maire à procéder aux recrutements et à signer les arrêtés correspondants.

2015 – 29 : Autres domaines de compétence des commune (9.1) - Participation financière à un voyage scolaire : autorisation d'encaisser un chèque

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur Dominique POTIER, député de Meurthe et Moselle, s'est engagé à participer à hauteur de 500. 00 € aux frais de transport des élèves de la classe de Madame DARMOIS à l'Assemblée Nationale.

La mairie réglant l'intégralité de la facture au transporteur, et pour des raisons de simplification administrative, la somme sera versée à la collectivité sous la forme d'un chèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la participation de Dominique POTIER, député, aux frais de transport des élèves de CM2 à l'Assemblée Nationale, à hauteur de 500. 00 €.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le titre de recette correspondant.

Séance levée à 22 heures 34

Délibérations prises en séance publique le 8 avril 2015 :

2015 – 18 : Finances – Décisions budgétaires (7.1) : affectation du résultat d'exploitation 2014

2015 – 19 : finances – Fiscalité (7.2) : budget communal : vote des trois taxes locales

2015- 20 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2015 : budget communal

2015- 21 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2015 : budget eau

2015- 22 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2015 : budget lotissement du Rouau

2015- 23 : *Finances – décisions budgétaires (7.1)* : budget primitif 2015 : budget ZAC du Jonchery 1^{ère} tranche
2015- 24 : *Finances – décisions budgétaires (7.1)* : budget primitif 2015 : budget ZAC du Jonchery 2^{ème} tranche
2015- 25 : *Finances – décisions budgétaires (7.1)* : budget primitif 2015 : budget ZAC du Jonchery 3^{ème} tranche
2015 – 26 : *finances – subventions (7.5)* : attribution de subventions aux associations dommartinoises
2015 – 27 : *Finances – subventions (7.5)* : attributions de subventions aux associations extérieures
2015 – 28 : *Fonction publique – Personnels contractuels (4.2)* : création d'emplois saisonniers – été 2015
2015 – 29 : *Autres domaines de compétence des commune (9.1)* - Participation financière à un voyage scolaire : autorisation d'encaisser un chèque

Pour copie conforme,
Le 10 avril 2015
Le Maire,
Laurent GUYOT

